

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_174

Objet : Réalisation d'une étude prospective afin de dresser le panorama de l'évolution des besoins en emploi et en compétence dans le secteur de l'industrie sur le territoire de Cœur de Flandre agglo et de définir des actions et des préconisations.

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation mise en place pour la prestation reprise en objet ;

Considérant l'envoi du dossier de consultation aux prestataires suivants (par mail le 28/10/2025) :

- CCI Région Hauts de France (Siège Lille 59)
- AUXILIA Conseil (Siège Paris 75 - 6 bureaux Paris, Nantes, Lyon, Lille, Bordeaux, Vannes)
- KATALYSE (Siège Versailles 78 - 4 bureaux Paris, Lyon, Nantes, Strasbourg)
- FIRMAIN (Siège Lanester 56)
- ULTREIA Conseil (Siège Nancy 54)

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 14 novembre 2025 à 12h00 ;

Considérant les 2 offres reçues des prestataires sollicités ;

- CCI Région Hauts de France (Siège Lille 59)
- KATALYSE (Siège Versailles 78 - 4 bureaux Paris, Lyon, Nantes, Strasbourg)

Considérant le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de jugement des offres énoncées dans le courrier de consultation ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Réalisation d'une étude prospective afin de dresser le panorama de l'évolution des besoins en emploi et en compétence dans le secteur de l'industrie sur le territoire de Cœur de Flandre agglo et de définir des actions et des préconisations » avec l'attributaire ayant proposé l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères énoncés au courrier de consultation ainsi que tous les documents y afférents :

- KATALYSE (Versailles 78) pour un montant global et forfaitaire de 29 350 € HT soit 35 200 € TTC.

L'ensemble des prestations demandées se déroulera sur une période de 6 mois à compter de janvier 2026.

A noter également le co-financement par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), à hauteur de 15 000€ selon l'arrêté n° E.EDE.32.25.02 Cœur de Flandre pour la mise en œuvre d'un contrat d'étude prospective.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 23/12/2025

**Par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Franck DHELLIN

